

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.066

L'An Deux Mille Quatre, le 30 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 10 SEPTEMBRE 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 10 SEPTEMBRE 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, MM. GUIARD, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT
Mme CROUE représentée par M. CAU
Mme ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : Mme LABEYRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 32

Monsieur CAU a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : EXTENSION DES OFFICES DE L'ECOLE LA CLAIRIERE
MARCHES DE TRAVAUX

VOTE : UNANIMITE

Après la construction de la Cuisine Centrale, il s'agit de poursuivre la mise aux normes sanitaires de la chaîne de distribution des repas dans les groupes scolaires, en aménageant les cuisines de réception dites "cuisines satellites".

Ainsi pour chaque groupe scolaire, une étude de définition a été réalisée par le bureau d'étude BEGC concepteur de la Cuisine Centrale. Suivant les cas, l'aménagement est conduit soit par les Services Techniques, soit par un architecte, selon la nature du projet.

Pour le groupe scolaire La Clairière, un agrandissement des locaux étant nécessaire, une mission de base "loi MOP" a été confiée au cabinet ARCHIPEL afin de procéder au dépôt de permis de construire et au suivi du projet.

Le coût global de l'opération est estimé pour les cuisines élémentaire et maternelle à 300.000,00 EUROS TTC.

A cet effet un dossier de consultation d'entreprises en vue de procéder à la réalisation des travaux a été établi par l'équipe de maîtrise d'oeuvre. Ce dossier comprend 11 lots séparés :

- Lot n° 1 - GROS OEUVRE
- Lot n° 2 - CHARPENTE & MENUISERIES BOIS
- Lot n° 3 - MENUISERIE EXTERIEURE
- Lot n° 4 - ETANCHEITE
- Lot n° 5 - CLOISONS - PLAFONDS
- Lot n° 6 - CARRELAGE - FAÏENCE
- Lot n° 7 - ELECTRICITE
- Lot n° 8 - EQUIPEMENT SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION
- Lot n° 9 - PEINTURE
- Lot n° 10 - V.R.D
- Lot n° 11 - EQUIPEMENT DES CUISINES

Suite à un premier Appel d'Offres déclaré infructueux un avis d'appel public à la concurrence sur Appel d'Offres Ouvert a été lancé le 4 juin 2004. La remise des offres a été fixée au 19 juillet 2004 à 17 h 00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le jeudi 22 juillet 2004 pour procéder à l'ouverture des plis.

Au cours des réunions des 03 août et 09 septembre 2004, la Commission d'Ouverture des Plis a décidé, après analyse des différentes propositions, de retenir les offres suivantes :

- Lot n° 1 : Déclaré Infructueux (1 seule offre dépassant le montant estimé)
- Lot n° 2 : ROUIL pour un montant de 10.793,91 Euros TTC
- Lot n° 3 : Déclaré Infructueux (1 seule offre non conforme au descriptif)
- Lot n° 4 : SMAC ACIEROÏD pour un montant de 9.811,03 Euros TTC
- Lot n° 5 : GABOREAU pour un montant de 23.750,63 Euros TTC
- Lot n° 6 : GABOREAU pour un montant de 15.636,50 Euros TTC
- Lot n° 7 : MANDIN PALISSIER pour un montant de 23.271,18 Euros TTC
- Lot n° 8 : ATLANTIQUE SERVICES pour un montant de 47.501,53 Euros TTC
- Lot n° 9 : NAULIN NICOLLEAU pour un montant de 10.176,00 Euros TTC
- Lot n° 10 : DAVID pour un montant de 15.661,62 Euros TTC
- Lot n° 11 : CASSERON pour un montant de 40.630,51 Euros TTC

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises dont les offres ont été retenues par la Commission d'Ouverture des Plis ainsi que celles qui seront retenues à l'issue des procédures négociées pour les lots déclarés infructueux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les choix de la Commission d'Appel d'Offres en date des 22 juillet, 03 août et 09 septembre 2004,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'Appel d'Offres Ouvert concernant l'extension des offices de l'école La Clairière, en application du Code des Marchés Publics,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises :

Lot n° 2 : ROUIL pour un montant de 10.793,91 Euros TTC
Lot n° 4 : SMAC ACIEROÏD pour un montant de 9.811,03 Euros TTC
Lot n° 5 : GABOREAU pour un montant de 23.750,63 Euros TTC
Lot n° 6 : GABOREAU pour un montant de 15.636,50 Euros TTC
Lot n° 7 : MANDIN PALISSIER pour un montant de 23.271,18 Euros TTC
Lot n° 8 : ATLANTIQUE SERVICES pour un montant de 47.501,53 Euros TTC
Lot n° 9 : NAULIN NICOLLEAU pour un montant de 10.176,00 Euros TTC
Lot n° 10 : DAVID pour un montant de 15.661,62 Euros TTC
Lot n° 11 : CASSERON pour un montant de 40.630,51 Euros TTC

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les marchés négociés pour les lots n° 1 et n° 3 déclarés infructueux,
- D'imputer les dépenses sur le Budget Communal 2004 article 2313 251.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 octobre 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,
H. THOMAS